



Licence Droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

| Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Droit. 2017, Université de Limoges. hceres-02026980

HAL Id: hceres-02026980

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026980>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence
Droit

Université de Limoges

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, économie, gestion

Établissement déposant : Université de Limoges

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Droit* est une formation générale de la faculté de droit et des sciences économiques de l'université de Limoges, proposée sur deux campus – Limoges et Brive. Elle a pour objectif de fournir aux étudiants, sur un mode progressif, des connaissances fondamentales solides en droit, ainsi que les bases requises en termes de méthode et de raisonnement juridique avec une bonne culture juridique et générale. La formation permet aux diplômés soit de poursuivre leur formation en master, ou de passer des concours administratifs pour exercer ensuite des professions juridiques, judiciaires ou intégrer la fonction publique, soit de s'orienter vers une licence professionnelle à l'issue de la seconde année.

La formation est ouverte en formation initiale, en formation continue ou après une validation d'acquis d'expérience (VAE).

Analyse

Objectifs
<p>La licence <i>Droit</i> est une formation cohérente qui satisfait pleinement aux attentes requises pour une licence en droit en termes d'acquisition des connaissances et des compétences attendues de l'étudiant pour poursuivre ses études en niveau master à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Limoges ou dans un autre établissement, ou encore pour intégrer directement le marché du travail.</p>
Organisation
<p>La lisibilité de l'architecture de la formation entre les trois années est satisfaisante, en offrant la possibilité aux étudiants d'intégrer, à l'issue de la deuxième année une licence professionnelle. Son architecture se fonde sur la progressivité et la pré-spécialisation avec une initiation au droit en première année, un approfondissement des connaissances en deuxième année et une spécialisation en droit public ou en droit privé en troisième année. Une mutualisation des enseignements est prévue avec la première année de licence, mention <i>Administration économique et sociale (AES)</i>, à proportion de 25% des crédits ECTS (<i>European credit transfert standard</i>).</p> <p>En première année, la formation est orientée sur les matières fondamentales en droit privé et public, tout en maintenant une ouverture en économie ou en gestion pour faciliter les analyses transversales dans le cursus de l'étudiant.</p> <p>En deuxième année, sont abordées les matières constituant un tronc commun en droit privé, en droit public et en droit pénal, tout en conservant une ouverture pour faciliter ensuite la pré-spécialisation des étudiants en troisième année.</p> <p>En troisième année, la formation est conçue sur une logique de pré-spécialisation des étudiants qui peuvent opter pour des enseignements avec une dominante en droit privé ou en droit public.</p>

Positionnement dans l'environnement

La licence *Droit* s'intègre dans l'offre de formation de l'établissement et constitue la formation de base de tout étudiant en droit. Elle bénéficie d'une bonne implantation locale par ses deux campus d'enseignement – Limoges et Brive. S'agissant d'une formation généraliste, les liens avec les milieux socio-professionnels restent limités, sans être absents. La licence Droit trouve pleinement sa place dans l'offre de formation de l'UFR au regard du bassin géographique de recrutement – ancienne région Limousin – et de l'attractivité actuelle et des débouchés des formations juridiques, même si les données du dossier ne permettent pas d'apprécier les flux étudiants sur les deux campus.

La formation est adossée à trois laboratoires de recherche ;

- le Centre de recherche sur les entreprises, les organisations et le patrimoine (CREOP) ;
- l'Observatoire des mutations Institutionnelles juridiques (OMIJ) ;
- Laboratoire d'analyse et de prospective économique (LAPE).

La formation bénéficie des partenariats noués par l'établissement avec des universités étrangères, permettant ainsi d'assurer son ouverture à l'international.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique générale de la formation est solide et assez bien structurée avec un responsable de la formation et des responsables pédagogiques pour chaque année d'études même si celui de deuxième année n'est pas mentionné et un responsable Projet personnel et/ou professionnel (PPP). Le tableau de l'équipe ne permet toutefois pas d'identifier clairement les responsables de direction d'études entre les campus de Limoges et de Brive.

L'équipe pédagogique est assez logiquement composée majoritairement de 38 enseignants-chercheurs, dont 37 relèvent des sciences juridiques et un des sciences économiques. S'y ajoutent quatre enseignants de langue pour les enseignements linguistiques, et une intervention ponctuelle des professionnels pour assurer les travaux dirigés. Pour autant, la présentation ne permet pas une identification aisée de l'équipe pour chacun des campus.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les indicateurs en termes d'effectifs et de réussite sont satisfaisants. Les effectifs, dont la présentation est globalisée pour les campus de Limoges et de Brive, varient entre 452 et 505 étudiants en première année, entre 287 et 330 en deuxième année et entre 179 et 235 en troisième année.

Sur la période écoulée, le taux de réussite entre la première et la deuxième année oscille entre 43,7 % et 53,8 %. Pour le passage de la deuxième à la troisième année, ce taux varie entre 59,6 % et 70,3 %. Enfin, le taux de réussite à l'issue de la 3^{ème} année varie entre 78,2 % et 86,3 %.

Aucune donnée n'est communiquée sur le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants diplômés à l'issue des trois années, et leur éventuelle poursuite d'études en master dans l'établissement.

Place de la recherche

La licence *Droit* est adossée à trois laboratoires ;

- le Centre de recherche sur les entreprises, les organisations et le patrimoine (CREOP) ;
- l'Observatoire des mutations Institutionnelles juridiques (OMIJ) ;
- Laboratoire d'analyse et de prospective économique (LAPE).

La formation à et par la recherche y est assez faible à ce niveau d'étude et se retrouve essentiellement au titre des travaux dirigés. Aucun enseignement d'initiation à la recherche ou conférence n'est intégré à la formation et les modalités d'adossement aux laboratoires ne sont pas renseignées.

Place de la professionnalisation

Même si la licence *Droit* est une formation généraliste, la formation bénéficie de plusieurs dispositifs de professionnalisation. Outre les unités d'ouverture à la société et au monde professionnel et l'UE *Stage licence* qui permet une immersion dans le milieu professionnel, la professionnalisation résulte du Projet personnel et/ou professionnel (PPP) qui comprend des conférences de professionnels pour présenter aux étudiants leur métier, leur parcours et leur formation et des séances de TD d'un volume horaire de 12 heures et la rédaction d'une synthèse de cinq pages, avec bibliographie et annexes. Obligatoire en seconde année, ce dispositif permet à l'étudiant de s'orienter ensuite vers une licence professionnelle ou généraliste.

Place des projets et des stages
<p>La formation bénéficie d'une bonne politique des stages avec l'introduction d'un stage obligatoire en licence en dépit de l'importance des effectifs. Le module <i>Stage licence</i> peut prendre la forme d'un stage ou d'une expérience professionnelle. D'une durée minimum de six semaines, le stage est réalisé en continu ou avec fractionnement au cours des six semestres, facilitant ainsi l'immersion de l'étudiant dans le monde professionnel. Le stage donne lieu à la rédaction d'un compte-rendu qui conditionne la validation du module et la délivrance du diplôme. En outre, certains étudiants participent au Challenge « Destination entreprise ».</p>
Place de l'international
<p>Au titre de la formation, la mobilité des étudiants à l'international est favorisée par la création d'une commission Mobilité qui se réunit régulièrement pour évaluer le niveau linguistique et juridique des candidats. Un programme régional de mobilité internationale entre l'université et le conseil régional du Limousin facilite également ces échanges. De manière classique, les étudiants peuvent bénéficier d'échanges Erasmus au niveau européen (pour un semestre ou une année) et hors Europe par le CREPUQ (Etats-Unis ou Québec), sans aucune statistique sur les étudiants qui en bénéficient. Les candidatures sont examinées par la commission Mobilité qui apprécie le niveau et l'adéquation du choix par rapport au projet professionnel du candidat.</p> <p>Pour faciliter cette mobilité, un enseignement d'anglais de 15 heures par semestre est prévu tout au long de la formation avec l'obligation pour l'étudiant de passer le CLES 1 (Certification linguistique de l'enseignement supérieur) à l'issue de la troisième année, sans que le TOEIC (Test of english for international communication) ne soit pour autant proposé. Un second enseignement linguistique d'allemand ou d'espagnol est proposé aux étudiants ayant suivi cette langue lors de leurs études dans le secondaire.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>L'Université participe aux forums à destination des lycéens et organise une journée porte ouverte afin d'expliquer l'offre de formation ainsi que des journées d'immersion. S'y ajoute une rencontre annuelle avec les conseillers d'orientation pour leur présenter les taux de réussite en fonction des séries de baccalauréats pour faciliter l'intégration des bacheliers.</p> <p>Les bacheliers sont admis en première année. Les étudiants titulaires d'un BTS ou d'un DUT ou d'une autre licence peuvent intégrer la seconde ou la troisième année de la formation par équivalence sur examen du dossier par l'équipe pédagogique, sans que la composition de la commission soit toutefois renseignée.</p> <p>La formation contient des dispositifs d'aide à la réussite. Pour limiter le taux d'échec est mise en œuvre l'orientation active avec un enseignant référent pour examiner une éventuelle possibilité de réorientation à l'issue du semestre 1. Les étudiants en difficulté peuvent notamment s'inscrire en DU (Diplôme universitaire) <i>RéaGir</i>, organisé avec le carrefour des étudiants (service d'orientation de l'établissement) en cas d'erreur d'orientation pour élaborer un nouveau projet professionnel, ou en DU <i>Assistant juridique</i> pour une réorientation rapide vers une formation plus courte ou vers le milieu professionnel. Pour autant, aucun suivi particulier n'est prévu pour les étudiants admis à poursuivre en deuxième année sans avoir validé l'intégralité de leur première année (procédure AJAC (AJournés admis à continuer)).</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Les modalités d'enseignement sont classiques pour une formation en présentiel. La troisième année peut être suivie à distance grâce aux enseignements de l'Université numérique juridique francophone (UNJF), notamment pour les étudiants inscrits en formation continue.</p> <p>Les étudiants en situation de handicap bénéficient de moyens matériels adaptés et peuvent récupérer les cours auprès d'autres étudiants. Des dispenses de travaux dirigés sont prévues pour les étudiants salariés ou soutien de famille. Les sportifs de haut niveau bénéficient également d'aménagements pour les travaux dirigés et de modalités d'examens spécifiques en cas d'incompatibilité entre le calendrier de leurs compétitions et celui des épreuves de contrôle continu et des examens terminaux. Enfin, des dispositifs particuliers existent, grâce à l'UNJF, pour les autres situations particulières (étudiant en prison ou hospitalisé) avec des enseignants référents.</p> <p>L'université s'est également dotée de moyens numériques pour permettre un enseignement à distance entre Limoges et Brive et par la mise à disposition de documents via l'ENT et l'Ucloud.</p> <p>Le C2i (Certificat informatique et internet) est proposé dès la 1^{ère} année de licence au titre des compétences additionnelles.</p>

Evaluation des étudiants

Les modalités d'évaluation des connaissances sont assez classiques. Les enseignements assortis de travaux dirigés donnent lieu à un contrôle continu et à une épreuve écrite d'une durée de 3 heures en fin de semestre et les autres matières à un examen oral ou écrit. Toutefois, un nombre significatif de matières semestrielles à TD, sur l'ensemble des trois années de licence, donne lieu à un contrôle continu "renforcé", sans examen à l'issue du semestre considéré. Le système de validation, de capitalisation et de compensation des unités d'enseignements est clairement exposé. Les unités d'enseignements sont acquises lorsque l'étudiant a obtenu une note au minimum égale à 10 sur 20. La composition est admise pour chaque unité d'enseignements et entre les différentes unités d'enseignements du semestre et entre les différents semestres. Le diplôme est délivré à l'issue de la troisième année à l'étudiant ayant obtenu les 120 ECTS des quatre premiers semestres et ayant obtenu une moyenne de 10 sur 20 aux semestres 5 et 6. Les jurys sont nommés par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'UFR. Ils sont composés d'un président et de son suppléant, de deux membres et leurs suppléants.

Suivi de l'acquisition de compétences

Le suivi de l'acquisition des compétences est réalisé notamment lors des séances de travaux dirigés par des travaux écrits et des interrogations orales. Les compétences sont certifiées acquises par l'octroi d'ECTS. Les compétences à acquérir et donc acquises par le diplômé sont clairement exposées dans la fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) et l'Annexe descriptive de diplôme (ADD), même si quelques discordances peuvent toutefois être relevées entre la maquette reproduite dans l'ADD et celle figurant dans le dossier (volumes horaires, matière assortie ou non de TD).

Suivi des diplômés

Aucun suivi des diplômés n'est prévu pour les licences généralistes au niveau de l'établissement tant au regard de leur insertion professionnelle que de leur poursuite d'études dans l'établissement. Cependant, les diplômés bénéficient d'un dispositif spécifique proposé par le carrefour des étudiants « le club des jeunes diplômés » pour la recherche de leur premier emploi ou encore d'autres dispositifs, tels des « jobs dating » ainsi que d'un accompagnement pour les jeunes diplômés issus des quartiers défavorisés (journal de l'emploi, etc.).

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Depuis 2001, la formation est soumise à un questionnaire d'évaluation par les étudiants. Les résultats sont transmis aux composantes, aux équipes pédagogiques et au conseil de perfectionnement depuis 2014 ; un chargé de mission vérifie leur prise en compte. Pour autant, les modifications apportées au regard de ce dispositif ne sont pas renseignées. La formation est dotée d'un conseil de perfectionnement, présidé par le responsable de formation et composé d'enseignants, d'étudiants et de représentants du personnel administratif. Les comptes rendus des réunions semestrielles sont mis en ligne. Pour autant, aucun professionnel n'y est cependant intégré, alors que l'adossement au milieu socio-professionnel se révèle être une préoccupation au vu de l'insertion d'un module obligatoire *Stage Licence* à la formation. La logique de l'auto-évaluation est intégrée par l'établissement au regard du dossier qui procède à une analyse des points forts, des points faibles et qui mentionne des pistes d'amélioration, même si ces points ne sont pas repris systématiquement pour chaque item. On peut toutefois regretter que la procédure d'auto-évaluation de l'établissement ne soit pas clairement renseignée.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une architecture de la licence permettant une pré-spécialisation progressive.
- Une bonne politique de professionnalisation avec le stage obligatoire.
- Un pilotage efficace de la formation par l'équipe pédagogique.
- Une bonne mise en place des dispositifs d'aide à la réussite.

Points faibles :

- Une faible intégration des professionnels.
- Une absence de données chiffrées permettant d'apprécier la délocalisation sur le campus de Brive.
- Des outils de pilotage de la formation à développer (suivi des étudiants).
- Une ouverture à l'international perfectible.

Avis global et recommandations :

La licence *Droit*, proposée sur deux campus (Limoges et Brive), satisfait aux attentes en permettant aux étudiants d'acquérir une bonne formation dans les différentes disciplines juridiques, avec une pré-spécialisation progressive. L'organisation de la licence, du fait en particulier des dispositifs d'aide à la réussite et de l'implication de l'équipe pédagogique, permet d'avoir des taux de réussite satisfaisants.

Si l'ouverture aux milieux socio-professionnels par un stage obligatoire doit être soulignée, la formation gagnerait cependant à intégrer des professionnels, notamment dans le conseil de perfectionnement, pour faciliter notamment la mise en œuvre de l'UE obligatoire *Stage Licence*. En outre, une mise en adéquation des maquettes entre le dossier et notamment l'Annexe descriptive de diplôme (ADD) pourrait contribuer à améliorer la présentation de la formation dans les milieux socio-professionnels.

Il est toutefois à regretter un manque d'information sur la délocalisation à Brive (effectifs, taux de réussite, etc.). D'une manière générale, des outils de pilotage de la formation, notamment le suivi des diplômés, devraient être développés pour suivre les parcours proposés sur les différents campus afin d'en apprécier la pertinence.

Si l'établissement a négocié des échanges à l'international, ceux-ci devraient être déclinés au niveau de la faculté et en particulier de la licence *Droit*. Une information plus précise en particulier les flux étudiants concernés par les programmes de formation à l'international, tant en mobilité sortante qu'en mobilité entrante, est attendue.

Observations de l'établissement

Limoges, le 16 mai 2017

Alain CELERIER,
Président de l'Université de Limoges

à

Monsieur le Président du HCERES
A l'attention de Monsieur le Directeur du Département
d'Evaluation des Formations
2 rue Albert Einstein
75 013 PARIS



Affaire suivie par
Virginie Lefebvre
Directrice des Etudes
Tél. 05.55.14.92.81
virginie.lefebvre@unilim.fr

et Pascale TORRE
Vice-présidente CFVU
pascale.torre@unilim.fr

Réf :PFIP/DE/VL/1130

OBJET :

Réponse aux observations sur le rapport d'évaluation de la licence de droit

Monsieur le Président,

La gouvernance de l'Université de Limoges et l'équipe de formation remercient le comité d'évaluation HCERES et ses différents membres pour le travail d'expertise réalisé et la qualité des échanges.

Le rapport qui en résulte analyse en profondeur le bilan de cette formation sur la période d'évaluation 2011-2016. Les recommandations constructives formulées seront prises en compte afin d'affiner et d'améliorer ce diplôme.

Nous souhaitons apporter plusieurs remarques factuelles à ce rapport, observations que vous trouverez en page n°2.

Nous nous engageons à mettre en œuvre les démarches visant à satisfaire aux recommandations inscrites dans ce rapport.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Alain CELERIER



Référence : **Licence de droit**

Remarques factuelles sur le rapport d'évaluation du HCERES

À la page 4 du rapport, il est indiqué, à deux reprises, que seuls les membres de l'OMIJ interviennent dans la formation. Une telle affirmation n'est pas précisée pour les membres du CREOP, alors que, eux aussi, interviennent largement dans la formation.

Cette précision sur les membres de l'OMIJ n'est nulle part inscrite dans le dossier puisque l'équipe pédagogique n'y est pas détaillée par laboratoire mais par section CNU.